



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :

Laboratoire de Droit Social

LDS

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Panthéon-Assas





agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;

Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;

Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;

Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes.

- Notation de l'unité : **Laboratoire Droit social**

| C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 |
|----|----|----|----|----|----|
| A+ | A+ | A+ | A | A+ | A+ |



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité : Laboratoire Droit social

Acronyme de l'unité : LDS

Label demandé : EA

N° actuel : 3382

Nom du directeur
(2012-2013) : M. Bernard TEYSSIE

Nom du porteur de projet
(2014-2018) : M. Bernard TEYSSIE

Membres du comité d'experts

Président : M. Jean-Louis BERGEL, Université Aix-Marseille

Experts :

- M^{me} Coralie AMBROISE-CASTEROT, Université Nice-Sophia Antipolis
- M. Alexis BUGADA, Université Aix-Marseille
- M^{me} Virginie LARRIBAU-TERNEYRE, Université de Pau et des Pays de l'Adour (représentant du CNU)
- M. André LUCAS, Université de Nantes
- M^{me} Yolande SERANDOUR, Université Rennes 1

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Guillaume LEYTE, Président Université Paris 2



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le laboratoire de droit social accueille l'ensemble des enseignants-chercheurs (EC) de l'Université de Paris 2 spécialisés en droit social lato sensu (droit du travail et droit de la protection sociale) ; son rayonnement et son attractivité sont tels, que cette vocation est, en réalité, élargie à d'autres universitaires, tous producteurs et à fort rayonnement scientifique. Le LDS constitue ainsi, au cœur de Paris, un pôle de recherche majeur en droit social. L'unité disciplinaire, géographique et l'histoire de cette équipe recherche (créée en 1994) ne justifient pas une structuration en équipes internes. Le laboratoire s'est développé à partir d'une dynamique interne, promouvant le management participatif, sans absorption ou fusion d'autres centres. Il est composé, à titre principal, de 9 Pr, 1 professeur associé et 13 MCF auxquels il convient d'ajouter 7 autres EC rattachés à titre secondaire. L'unité est ainsi passée de 18 à 22 EC titulaires depuis le précédent contrat quadriennal, ce qui atteste d'un développement continu.

Le LDS est physiquement situé rue Saint-Jacques (n° 295), dans le Vème arrondissement de Paris. Cette localisation est heureuse car, outre le gain d'espace récemment acquis, l'éloignement est relatif : le site est à une dizaine de minutes du centre Panthéon, ce qui garantit l'effectivité du lien institutionnel avec les services centraux de l'Université Paris 2. L'Université est d'ailleurs propriétaire des locaux, ce qui pérennise la politique de site de ce laboratoire. En ce lieu, l'unité de recherche dispose de locaux parfaitement placés, opérationnels, récemment rénovés, et qui permettent l'accueil des EC, des doctorants, voire des étudiants de niveau M2 dans d'excellentes conditions. La structure des locaux (bureaux individuels, espaces collectifs, salles de travail, bibliothèque, secrétariat) permet d'offrir, sur près de 700 m², un cadre de travail et d'accueil très professionnel. Le comité d'experts s'est rendu sur place et a pu constater l'excellence de cet environnement propice à la production et à l'émulation scientifiques. Le fonds documentaire spécialisé (bien qu'ouvert sur d'autres disciplines juridiques) est impressionnant (5000 livres, près de 20 titres de revues en accès direct...) et parfaitement entretenu. La conservation du savoir sur support papier est garantie par une politique d'acquisition et de reliure soutenue, d'autant que les mémoires de Master 2 bénéficient également de ce mode de conservation. Un soin aussi poussé est suffisamment rare pour être souligné.

Équipe de Direction

Directeur : M. Bernard TEYSSIE

Nomenclature AERES

Droit - SHS2-1

Effectifs de l'unité

| Effectifs de l'unité | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 | 2014-2018 Nombre de producteurs du projet |
|--|----------------------|----------------------|---|
| N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés | 22 | 24 | 23 |
| N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés | | | |
| N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche) | | | |
| N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) | 1 | 1 | 1 |
| N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) | | | |
| N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche) | 1 | 1 | |
| TOTAL N1 à N6 | 24 | 26 | 24 |

| | |
|---------------------|------------|
| Taux de producteurs | 96% |
|---------------------|------------|

| Effectifs de l'unité | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 |
|---|----------------------|----------------------|
| Doctorants | 38 | |
| Thèses soutenues | 37 | |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité * | | |
| Nombre d'HDR soutenues | 2 | |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 15 | 19 |



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

Le LDS est remarquablement positionné dans son champ disciplinaire et constitue un pôle majeur de recherche en droit social. Son activité de recherche est stratégiquement orientée pour favoriser les interactions entre l'académie et le monde socio-économique (entreprises et monde judiciaire) au point que l'ensemble des actions scientifiques participent d'un échange continu et réciproque de « technologie scientifique » (pour reprendre une expression propre aux sciences dures). Les nouveaux locaux mis à la disposition de l'ensemble de l'unité sont adaptés à la dimension de l'activité collective du laboratoire (leur surface a presque triplé depuis la dernière visite AERES), ce qui amplifie et confirme l'impression « d'Ecole du droit social ».

L'engagement du directeur et le dynamisme de l'ensemble des membres de l'unité rejettent naturellement sur la réussite collective sous deux aspects principaux.

D'abord, au plus grand profit de la formation doctorale et des jeunes docteurs, qu'ils se lancent ou non dans la carrière académique. Le laboratoire accueille en moyenne une quarantaine de doctorants actifs et fait état de 37 soutenances sur la période. Ce seul ratio témoigne de l'efficacité de l'encadrement et du taux de soutenance dans le respect de la durée réglementaire. Le LDS dispose d'un vivier de doctorants financés, dont beaucoup le sont sous convention Cifre, avec un taux de réalisation de 100% (ce qui est suffisamment rare pour être souligné). La mission d'équipe d'accueil est portée au plus haut niveau, ce qui fait du LDS, une unité modèle du genre.

Ensuite, le rayonnement scientifique de ce collectif et celui de chacun des enseignants-chercheurs interagissent harmonieusement et constitue une force d'attraction remarquable, notamment auprès d'universitaires relevant d'autres universités. La visibilité de l'unité, adossée aux personnalités scientifiques qui la composent, constitue un point fort indiscutable. Si le nombre de travaux individuels est impressionnant, ceux-ci ne se réalisent pas au détriment de la production collective. Le rythme des colloques et des publications collectives est particulièrement soutenu et impressionnant.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Le comité d'experts n'a relevé aucun point faible.

Recommandations

Le comité ne peut que recommander de maintenir l'activité à ce même niveau d'exigence, suivant la logique participative et exemplaire initiée par le directeur de l'unité.

Peut-être, au vu de la taille et de la productivité de l'unité, il conviendra de s'interroger sur la présence d'un personnel administratif de plus (à 50 %), spécialement si l'activité continue à monter en charge dans le prochain contrat quinquennal.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

L'activité scientifique est de très haut niveau et d'une grande intensité. L'assiette éditoriale est variée (Economica, LexisNexis, Dalloz, LGDJ, PUAM, Lextenso...) ce qui augmente le facteur d'impact des résultats de la recherche et la visibilité de l'unité dans le champ disciplinaire investi. Les colloques annuels du laboratoire sont systématiquement publiés dans les revues les plus connues (6 sur la période) auxquels s'ajoutent autant d'ouvrages collectifs majeurs : La sanction en droit du travail (2012) / L'articulation des normes en droit du travail (2011) / Notions fondamentales en droit du travail (2010) / Standards principes et méthodes en droit du travail (2009) / Les principes dans la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation (2008)... A cela s'ajoute naturellement les nombreux traités, manuels et participations aux codes annotés d'éditeurs (Litec et Dalloz). La qualité des thèses soutenues conduit très fréquemment à leur publication. Ainsi 16 thèses ont été publiées (dans la période) sur les 37 qui ont été soutenues, ce qui est conséquent et témoigne de publications à flot continu. De prestigieux prix de thèse nationaux sont régulièrement décernés. Cela atteste d'une solide reconnaissance scientifique et de l'excellence de l'encadrement doctoral (Prix de la Chancellerie, Prix de l'UIMM, Prix du Cabinet Voltaire, Prix de l'observatoire des retraites...).

L'action scientifique du précédent contrat quadriennal a été structurée habilement autour d'axes de recherches dont certains sont suffisamment larges pour pouvoir fédérer et adapter utilement les recherches sur les évolutions systématiques du droit social, quitte ensuite à cibler telle ou telle production scientifique coordonnée ou individuelle en fonction de l'actualité ou des besoins du monde socio-économique. Cette adaptabilité à l'actualité est l'une des caractéristiques fortes de l'équipe. Ces « axes-projets » ont constitué une feuille de route efficace qui a été parfaitement remplie. A savoir : 1°) Les évolutions de la représentativité syndicale ; 2°) Le gouvernement social de l'entreprise ; 3°) La négociation collective communautaire et transnationale ; 4°) Le droit communautaire de l'information et de la consultation des salariés ; 5°) La sécurisation des parcours professionnels.

Ces objets de recherche sont choisis afin de permettre aussi le rayonnement scientifique tant national qu'europpéen ou international. Ce laboratoire est d'ailleurs l'un des rares de la discipline à avoir investi scientifiquement les textes communautaires relatifs au comité d'entreprise européen, à la société européenne, à la société coopérative européenne et aux sociétés issues de la fusion transfrontalière (thèmes d'importance et d'une grande technicité).

Chacun de ces axes, arrêtés aussi en fonction des personnalités composant l'équipe, a donné lieu à des colloques, des articles, ouvrage(s) et soutenance(s) de thèses s'y rapportant ; avec des prix les distinguant. Ils ont donc été nourris d'une démarche combinant harmonieusement la production individuelle, collective et doctorale. Les publications (tous genres confondus) permettent au LDS de faire état de près de 1300 parutions (1293), de toutes formes (de l'ouvrage à la note de jurisprudence), ce qui rapporté à la variété de types de publication et au nombre d'EC, force le respect. La complétude de l'action scientifique se manifeste aussi par la volonté de mener des recherches tant sur le terrain des relations de travail (individuelles et collectives) que sur celui du droit de la protection sociale, étant précisé que certains membres du LDS sont également d'éminents représentants de cette discipline que l'on peut qualifier de majeure compte tenu des enjeux sociétaux qui s'y rapportent.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

L'une des premières mesures du rayonnement et de l'attractivité académiques est révélée par les flux internes d'enseignants chercheurs au sein du LDS. Le nombre d'EC a augmenté par rapport à la période précédente (+5) et un nombre significatif d'EC sont rattachés à titre secondaire (7), ce qui révèle une volonté partagée de contribuer à l'action scientifique du LDS et atteste de son attractivité à l'égard de personnalités académiques reconnues ; le potentiel du laboratoire dépasse donc le seul décompte des rattachements principaux (déjà conséquents) et favorise le travail en réseau. Les réussites récurrentes au concours d'agrégation constituent un indicateur majeur (2 agrégés en 2010-2011). Il est d'autant plus significatif que le départ des agrégés est bien compensé par la politique des primo-recrutements (MCF) et celle des mutations en retour. Ainsi 3 Pr et 7 MCF ont rejoint le LDS dans la période considérée, amortissant ainsi l'effet ambivalent des réussites individuelles sur le collectif qui éloignent (au moins provisoirement) les professeurs vers d'autres universités. Ce contexte rend moins visible l'incitation à passer la HDR en raison des réussites au concours (3 agrégés sur la période) ; elle existe cependant (2 HDR passées, 4 programmées) permettant ainsi de maintenir le taux d'encadrement et la dynamique d'équipe.



Le nombre de doctorants au sein du laboratoire est en augmentation constante - mais maîtrisée - et le taux de soutenance, dans les délais proches de ceux imposés par l'arrêté du 7 août 2006, force aussi le respect. Le LDS recrute en moyenne deux doctorants contractuels « ordinaires » par an (ie. financés par l'établissement), ce qui contribue au renouvellement du vivier à finalité plutôt académique. Du reste, l'intégration remarquable du LDS dans le tissu socio-économique lui permet de développer une politique de recrutement doctoral sur conventions Cifre, dont l'intensité est probablement unique en France dans les disciplines juridiques (24 soutenances Cifre sur la période) et une dizaine de Cifres en cours. Il apparaît aussi, à la suite de la discussion avec les membres de l'unité et le directeur que certaines thèses Cifre peuvent ouvrir sur la carrière académique. Ce phénomène est encore rare mais témoigne des liens étroits entre la professionnalisation et l'académie, notamment en droit social. Elle contribue à favoriser l'attractivité de jeunes talents en leur permettant de maximiser leurs chances d'insertion professionnelle tout en leur offrant des conditions de travail optimales.

Naturellement l'attractivité et le rayonnement académique du LDS est corrélé par la diffusion des savoirs et des résultats de la recherche des membres de l'équipe, à laquelle il convient d'ajouter une forte implication dans la direction scientifique de Traités collectifs (JurisClasseur Travail et JurisClasseur Protection sociale) ou de revues scientifiques à fort facteur d'impact, au cœur du champ disciplinaire du LDS (Semaine Juridique, éd. S, éd. G, et Entreprise et Affaires). La grande diversité des travaux produits permet de viser (selon leur nature et leur support) tout autant un lectorat d'universitaires, d'étudiants ou de professionnels. Ces travaux font incontestablement référence en la matière.

On relèvera enfin l'esprit de partage du savoir-faire académique, par-delà la seule équipe du LDS, au plus grand profit de la communauté universitaire. On songe d'abord à la forte implication du directeur au sein du Conseil National du Droit (Présidence puis Vice-présidence), à la participation d'un membre du LDS au Conseil de l'AERES. On songe ensuite à l'investissement dans la préparation et la structuration au concours d'agrégation de droit privé et de sciences criminelles au sein de l'établissement (sans omettre la présidence du jury en 2008-2009). Cette implication est d'autant plus remarquable qu'elle ne s'adresse pas uniquement aux membres de l'unité. L'expérience partagée de la compétence académique dépasse même la seule tradition orale puisqu'elle fait également l'objet de publications. La même harmonie des flux et de partage des savoirs se retrouve au niveau doctoral, le directeur du LDS assumant aussi la charge de la direction de l'ED de droit privé.



Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Cette interaction a pour preuve majeure (mais ce n'est pas la seule) le remarquable taux de conventions Cifre dont les recrutements annuels sont exceptionnels (10 recrutements par an env.). Ce succès témoigne à la fois de la confiance et du soutien des partenaires socio-économiques (entreprises ou grands cabinets d'avocats) qui ainsi, ont très bien compris l'intérêt qu'il y a à accompagner les jeunes chercheurs dans leur parcours doctoral, au plus grand profit d'une insertion professionnelle à forte compétence. Un tel succès contribue, plus largement, à promouvoir l'image du docteur dans le monde socio-économique. Le LDS fait donc état de partenariats majeurs avec de très grands cabinets d'avocats (Capstan, Fromont Briens, Flichy-Grangé, Actance, Bredin Prat...), de grandes entreprises telles que L'oréal, Saint-Gobain ou Vinci (...) et naturellement, des organisations professionnelles. L'échange des savoirs se prolonge également jusqu'au plus haut niveau institutionnel : c'est ainsi qu'en 2012, c'est un membre du LDS qui a coordonné le rapport 2012 de la Cour de cassation. Les actions scientifiques menées par le LDS, sur un rythme soutenu, associent donc étroitement les réseaux professionnels. Elles sont utilement calibrées en fonction de l'objectif recherché et adoptent aussi des formules innovantes. Ainsi :

- les colloques annuels rassemblent plusieurs centaines de participants français et étrangers (ce qui conforte et entretient le rayonnement international du LDS) ;

- des cycles annuels de conférences sont donnés devant un auditoire plus réduit (maximum 100), réunissant universitaires, avocats, magistrats et juristes d'entreprise. Ce format favorise les échanges. Il permet d'avantage d'interaction pour réfléchir, communément, sur un même thème ;

- le « cercle de droit social de l'entreprise » est conçu comme une société savante qui réunit universitaires, magistrats, avocats et juristes d'entreprise. Elle favorise les rencontres d'actualité, la tenue de séminaires de réflexion à caractère prospectif (incubation d'idées). Sa présidence est assurée par un membre de l'unité ;

- un professeur du LDS préside également le conseil scientifique de la Fondation « Planète social » qui conduit des travaux de recherche sur la pratique quotidienne de l'entreprise à fort enjeu humain et technique.

La diffusion des savoirs se prolonge également à partir d'autres outils de communications, favorisant d'autres accès au savoir : interviews fréquentes par des chaînes de radio ou de télévision, organes de presse écrite. S'ajoute aujourd'hui la réalisation de cours en format podcasts accessibles à partir du site de l'université, étant précisé que le LDS dispose de son propre site internet, régulièrement mis à jour (annonce des colloques et cycles de conférences notamment).

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'impression laissée aux experts est extrêmement positive. Sous la direction de son responsable, les liens sont permanents entre l'ensemble des professeurs, maîtres de conférence et jeunes chercheurs. L'expression de « ruche », utilisée dans la précédente expertise (2008-2012) ne se dément pas. L'apprentissage et la diffusion du savoir sont structurés de façon très professionnelle, à partir de moyens significatifs bien que le budget annuel reste très raisonnable comparativement à d'autres unités de taille comparable (23400 euros + 4500 de crédits vacances). La collaboration significative et continue des partenaires socio-économiques (et notamment des éditeurs) produit une valorisation assimilable aux effets d'une recherche sur contrat, en offrant la souplesse nécessaire à la réactivité de l'unité demeurant à l'affût des grandes questions d'actualité.

La vie de l'unité s'appuie sur un principe de gestion participative favorisant l'implication de chacun au quotidien (échanges croisés). Cette synergie, favorable aux échanges internes - comme externes - contribue au lien collectif, à sa cohérence et permet une projection permanente dans de nouveaux projets. Lorsque cela le justifie, il est parfois recommandé de structurer une équipe de direction à partir d'un règlement intérieur. Une telle suggestion ne se révèle pas ici nécessaire compte tenu de l'esprit participatif promu par l'actuel directeur qui, manifestement, réussit parfaitement à la dynamique de groupe recherchée. La présence assidue des doctorants et des chercheurs, favorise la régularité des échanges et des points de vue. Elle permet de nourrir les projets tout en plaçant les doctorants au cœur d'une fabrique collective du savoir où chacun est respecté dans son individualité et ses projets. L'amplitude d'ouverture du laboratoire (8h/20h) favorise d'autant plus le présentiel des chercheurs que les plages d'ouvertures peuvent varier selon les besoins (achèvement d'une recherche, concours d'agrégation...).



Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'environnement qu'offre le LDS est optimal au regard des exigences de « la formation à la recherche et par la recherche ». Le LDS est laboratoire support de trois spécialités de Master (Recherche, Professionnel et en apprentissage), présentées comme les trois branches du Master de droit social de l'Université de Panthéon-Assas II et il est rattaché à l'Ecole doctorale « Droit privé » (ED n° 6). Le comité de visite a pu constater qu'une salle de travail, au sein du laboratoire, était mobilisée pour certains modules d'enseignements. Le contexte favorise, dès le Master, un esprit d'Ecole accessible aux étudiants qui s'orientent vers le droit social. Le rythme soutenu des manifestations collectives, l'organisation des locaux, l'accessibilité du fonds documentaire, l'implication des professeurs et maîtres de conférence, et la présence du directeur, participent d'un « bain » scientifique propice à l'émulation et à la production des savoirs. Cela permet surtout d'éviter le phénomène d'isolement ou d'éloignement du doctorant (dont la présence est requise), y compris pour les « Cifriens » en entreprise qui doivent être présents obligatoirement en fin de semaine pour se consacrer à leur formation doctorale. Les rencontres et réunions sont plutôt informelles mais fréquentes ; elles permettent de faire le point sur l'avancée des projets, la culture de l'échange se poursuivant jusque dans les lectures croisées, entre doctorants, de tel ou tel chapitre de leur thèse. Cet usage interne contribue à la bonne transmission du savoir-faire et à son maintien dans le temps. Le nombre significatif de thèses soutenues dans la fourchette des 3 ou 4 dernières années révèle l'importance du travail d'encadrement qui est réalisé, sans sacrifice de la qualité scientifique (cf. prix de thèse, qualification CNU et Agrégation). Cette organisation scientifique du travail d'accompagnement du doctorant est vécue et pensée en tenant compte des besoins du marché du travail (insertion professionnelle) et des évolutions de la recherche en science juridique qu'elle soit académique et/ou appliquée. Elle est conçue comme un véritable système intégré.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet scientifique est, là encore, remarquablement pensé sans négliger la part d'innovation pédagogique et scientifique. La dynamique de groupe et l'encadrement permanent des doctorants restent des objectifs de managements essentiels et cruciaux. Le maintien du rythme des colloques, cycles de conférences et séminaires d'actualité participent de cette belle ambition, d'autant que des manifestations innovantes dans leur forme (*symposiums* et séminaires de pratique professionnelle) sont envisagées pour rapprocher encore plus la pratique et la formation à la recherche (ainsi certains séminaires auront lieu au sein même des cabinets ou des entreprises, au plus grand profit des doctorants sous convention Cifre notamment). Les axes de recherche privilégiés, quant à eux, sont partiellement revus tout en conservant l'amplitude nécessaire permettant la réactivité de l'équipe compte tenu des évolutions rapides du droit social. Ces axes d'action seront : 1°) La construction du droit européen des relations collectives de travail (y compris le droit européen des conflits collectifs de travail) ; 2°) Les transformations du droit syndical français (dont le processus est toujours en cours) ; 3°) L'impact des nouvelles technologies sur les relations de travail ; 4°) Les évolutions du droit et de la pratique de la négociation collective ; 5°) L'adaptation des effectifs de l'entreprise (au regard des incertitudes économiques contemporaines). Ces axes sont en apparence classiques mais fortement renouvelés par les soubresauts continus de l'actualité. La réactivité du LDS pour s'emparer de ces grands thèmes en lien avec les événements, sa capacité à fédérer et à renouveler les regards et les analyses scientifiques augurent des résultats scientifiques de haut niveau et particulièrement féconds. L'attention que portent les partenaires socio-économiques et institutionnels à cette unité et à ses résultats scientifiques, favorise de surcroît l'importance du facteur d'impact attendu.



4 • Déroulement de la visite

Dates de la visite

Début : 16 novembre 2012

Fin : 16 novembre 2012

Lieu de la visite

Institution : Université Paris 2

Adresse : 295, rue Saint Jacques Paris (5^{ème} arrondissement)

Déroulement ou programme de visite :

Le comité a d'abord eu un échange avec le représentant des tutelles (le président de l'université Paris 2). Il s'est ensuite entretenu avec le directeur et les membres de l'unité présents pendant deux heures. Une rencontre avec les doctorants a suivi pendant quarant-cinq minutes. La visite s'est terminée par un huis-clos du comité.



5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

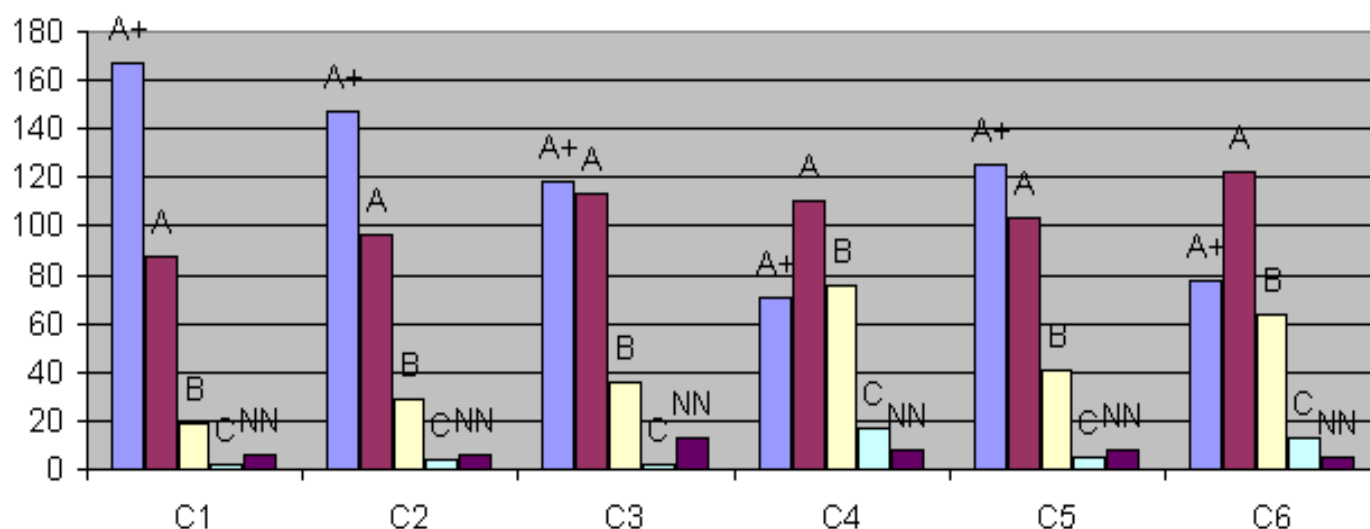
Notes

| Critères | C1 Qualité scientifique et production | C2 Rayonnement et attractivité académiques | C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel | C4 Organisation et vie de l'entité | C5 Implication dans la formation par la recherche | C6 Stratégie et projet à cinq ans |
|----------|---------------------------------------|--|--|------------------------------------|---|-----------------------------------|
| A+ | 167 | 147 | 118 | 71 | 125 | 78 |
| A | 88 | 96 | 113 | 110 | 103 | 122 |
| B | 19 | 29 | 36 | 76 | 41 | 64 |
| C | 2 | 4 | 2 | 17 | 5 | 13 |
| Non Noté | 6 | 6 | 13 | 8 | 8 | 5 |

Pourcentages

| Critères | C1 Qualité scientifique et production | C2 Rayonnement et attractivité académiques | C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel | C4 Organisation et vie de l'entité | C5 Implication dans la formation par la recherche | C6 Stratégie et projet à cinq ans |
|----------|---------------------------------------|--|--|------------------------------------|---|-----------------------------------|
| A+ | 59% | 52% | 42% | 25% | 44% | 28% |
| A | 31% | 34% | 40% | 39% | 37% | 43% |
| B | 7% | 10% | 13% | 27% | 15% | 23% |
| C | 1% | 1% | 1% | 6% | 2% | 5% |
| Non Noté | 2% | 2% | 5% | 3% | 3% | 2% |

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





6 • Observations générales des tutelles



**UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS
PARIS II**
DROIT - ECONOMIE - SCIENCES SOCIALES

Paris, le 23 avril 2013

Affaire suivie par
Mission recherche
Catherine Perrault
Tel : 01.44.41.56.00
catherine.perrault@u-paris2.fr

Objet: Réponse du Président de l'université Panthéon-Assas au sujet du rapport d'évaluation du Laboratoire de droit social établi par le comité d'experts de l'AERES S2PUR140005709

Mesdames et Messieurs les experts du
comité d'évaluation de l'AERES

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'évaluation du laboratoire de droit social (LDS) le 16 novembre 2012, vous nous avez fait parvenir votre rapport afin que le directeur puisse s'il le souhaite vous faire part de ses observations.

Le Directeur du Laboratoire de droit social, M. Bernard TEYSSIE a estimé que le rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES sur son unité de recherche n'appelait aucune observation de sa part.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.


Guillaume LEYTE
Président de l'université Panthéon-Assas